

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Véronique Schmied, Guy Mettan, Pascal Pétron, Béatrice Hirsch-Aellen, Luc Barthassat, Guillaume Barazzone, Jacques Baudit, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet, Jean-Claude Ducrot, David Amsler, Beatriz de Candolle, Edouard Cuendet, Christiane Favre, Sophie Fischer, Fabienne Gautier, Jean-Michel Gros, Janine Hagmann, Michel Halpérin, Christian Luscher, Alain Meylan, Ivan Slatkine, Francis Walpen, Pierre Weiss, Ariane Reverdin, Gabriel Barrillier, Marie-Françoise de Tassigny, Michel Ducret, Michèle Ducret, Jacques Follonier, Hugues Hiltbold, Frédéric Hohl, Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Patricia Läser et Jean-Marc Odier

Date de dépôt: 12 janvier 2007

Messagerie

Proposition de motion

pour un concours international d'urbanisme et d'architecture sur l'aménagement de la rade

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'aboutissement du référendum municipal,
- la protection de droit cantonal des rives du lac (Loi sur les rives du lac) visant à établir une zone protégée,
- l'urgence d'établir un plan d'ensemble visant à améliorer l'aménagement de la rade,
- l'encombrement de véhicules et de maints autres corps étrangers et inesthétiques dont les quais font constamment l'objet,

- la volonté populaire, exprimée à maintes reprises, de mettre en valeur les quais tant pour les habitants de Genève que pour les visiteurs de passage,
- l'exceptionnel potentiel du site de la rade et du Rhône, sa contribution à l'identité de Genève et l'attraction qu'il exerce sur la population genevoise et étrangère,
- la nécessité d'établir un projet d'aménagement de la rade intégrant l'ensemble des éléments propres au site de la rade : cafés, glaciers mais aussi plages, espaces verts, bateaux, etc.

invite le Conseil d'Etat

à élaborer un projet de loi ouvrant un crédit pour un concours international d'urbanisme et d'architecture pour l'aménagement de la rade de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève possède, avec sa rade, un lieu d'une exceptionnelle beauté qui fait la fierté de la population et l'admiration des visiteurs. On ne peut dissocier Genève de sa rade et de ses quais, tant ils constituent l'image la plus connue mais aussi la plus représentative de la cité au-delà des frontières.

Cependant, le potentiel du site est, à ce jour, loin d'être exploité à sa juste valeur. Des files continues de voitures, des objets hétéroclites encombrant les quais, des bateaux à l'abandon et des terrasses peu accueillantes gâchent la beauté du site.

La population genevoise a exprimé à maintes reprises son désir de profiter au mieux de ce site en déambulant sur des quais accueillants et vivants. Très récemment, l'aboutissement du référendum municipal de l'automne 2006, renforce cette volonté populaire.

Il convient aujourd'hui d'élaborer un plan d'aménagement afin d'améliorer l'attractivité des quais et de la rade en intégrant, dans une réflexion d'ensemble, les espaces verts, les terrasses, les plages, les emplacements pour bateaux, voire une marina de qualité, les lignes des Mouettes, les cafés et glaciers, etc., dans les limites du plan de site de la rade et des rives du lac entre le plan de site et le parc Barton sur la rive droite et entre le plan de site et la Tour carrée sur la rive gauche.

Pour ce faire, la présente motion invite le Conseil d'Etat à ouvrir un crédit afin d'organiser un concours international d'urbanisme et d'architecture visant à améliorer l'aménagement de la rade. Ce concours ouvert sans invitation serait à même de proposer différentes visions globales sur l'aménagement du site de la rade.

Le financement de ce concours pourrait être fait grâce à une partie du produit des taxes de tourisme, produit qui doit être affecté, selon l'article 18 de la loi sur le tourisme, « *au développement et à la promotion du tourisme* ».

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de résERVER un bon accueil à cette motion.